

D2023-165

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION - LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise (Firm name)	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise (type of firm)	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise (address)	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	Non
Origine² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Grenoble (Bus Station) 11 Place de la Gare 38000 Grenoble 45.192828, 5.713938
Destination³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Aix-les-Bains Route de l'échangeur Centre Commercial Drumettaz 73420 Drumettaz-Clarafond 45.656745, 5.912518

¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ».

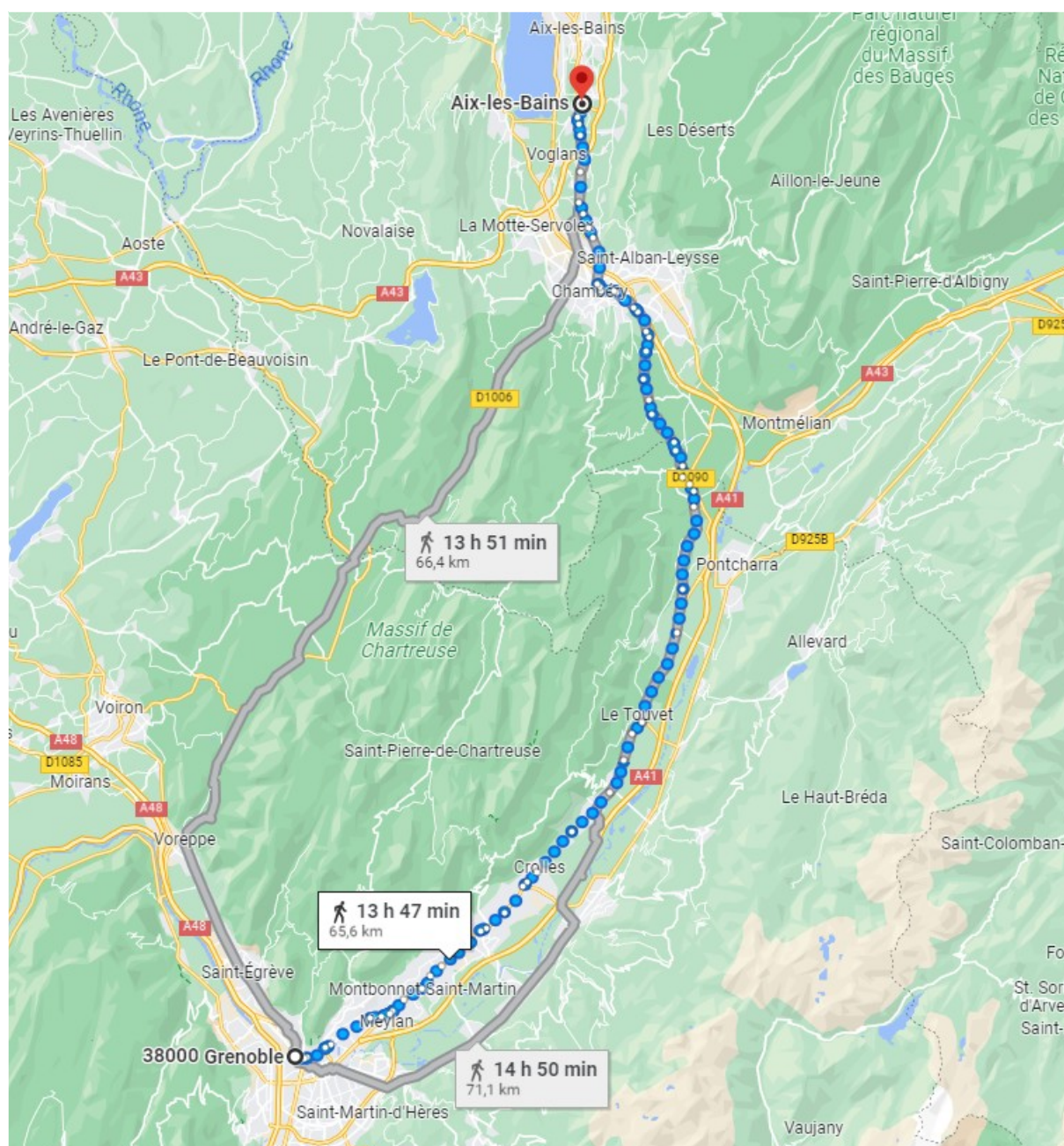
² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° 1..... Nom(s) du(des) fichiers : itinéraire Grenoble- Aix-les-Bains
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	<i>01heures 25 minutes</i>
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° 2..... Nom(s) du(des) fichiers : Fréquences Grenoble- Aix-les-Bains

Pièce jointe n°1

Itinéraire Grenoble- Aix-les-Bains



Pièce jointe n°2

Fréquence Grenoble-Aix-les-Bains

Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de Grenoble-Aix-les-Bains	Départs de Aix-les-Bains- Grenoble
Lundi	06h05-07h20	14h55-16h20
Mardi	06h05-07h20	14h55-16h20
Mercredi	06h05-07h20	14h55-16h20
Jeudi	06h05-07h20	14h55-16h20
Vendredi	06h05-07h20	14h55-16h20
Samedi	06h05-07h20	14h55-16h20
Dimanche	06h05-07h20	14h55-16h20
Offre par trajet	51 places (tous les jours)	51 places (tous les jours)